parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2020 en trois étapes

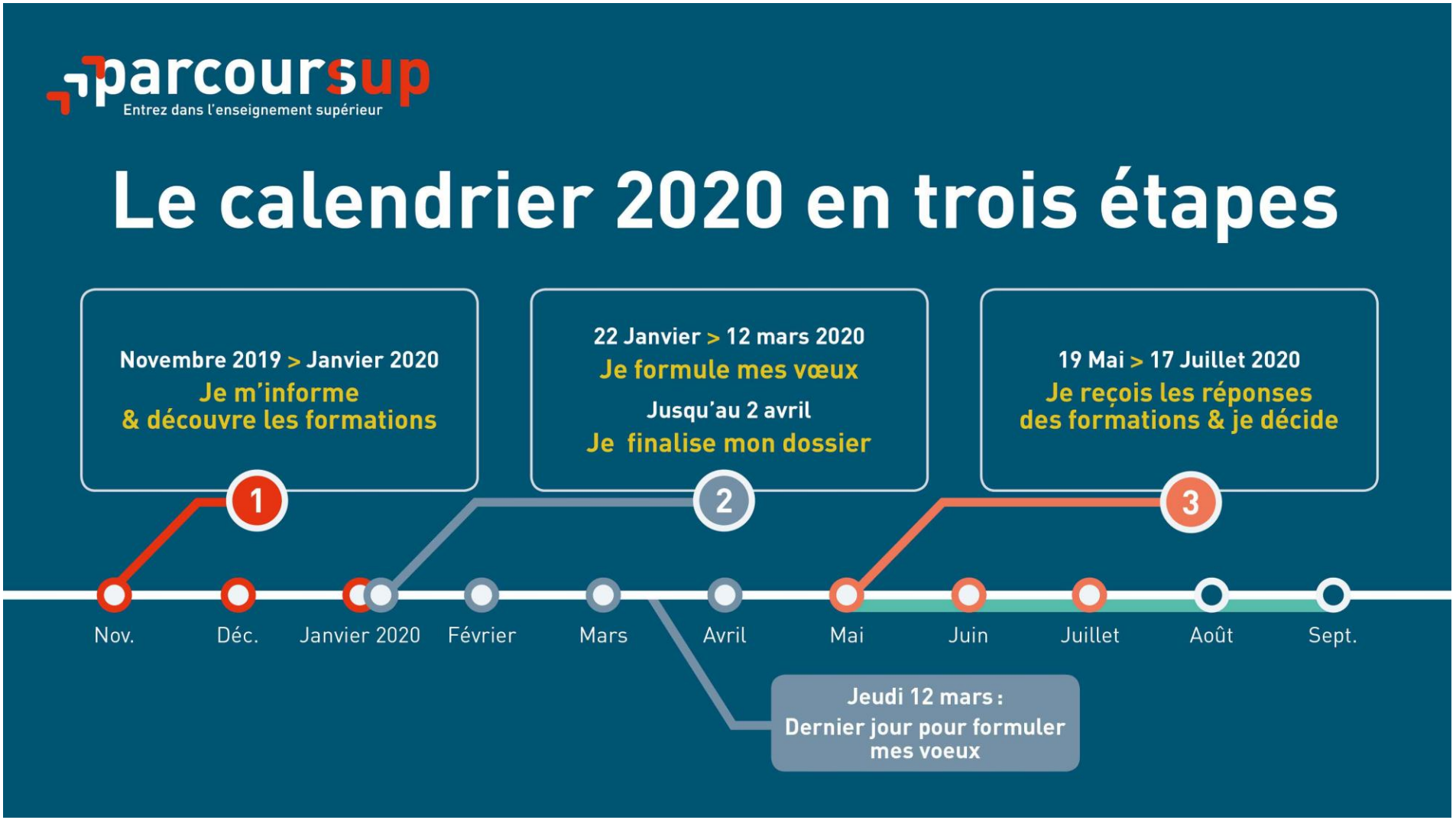

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU PROJET D'ORIENTATION AU LYCÉE ?

2 professeurs principaux en terminale pour un suivi personnalisé

Appui des psychologues de l'Education nationale au lycée ou au CIO :

Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves

Deux temps forts : deux semaines de l'orientation

Les outils de l'ONISEP

Deux sites

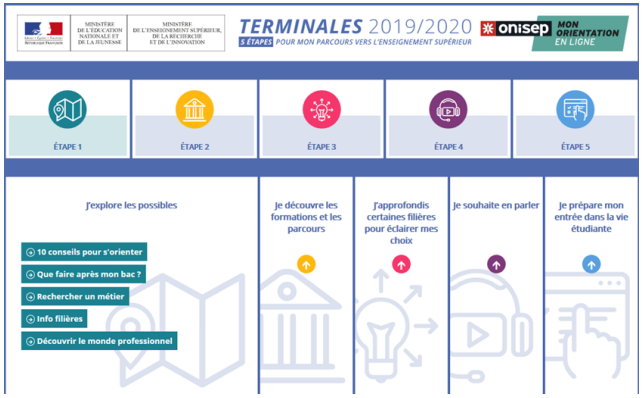

ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

20 décembre 2019– 22 janvier 2020

RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

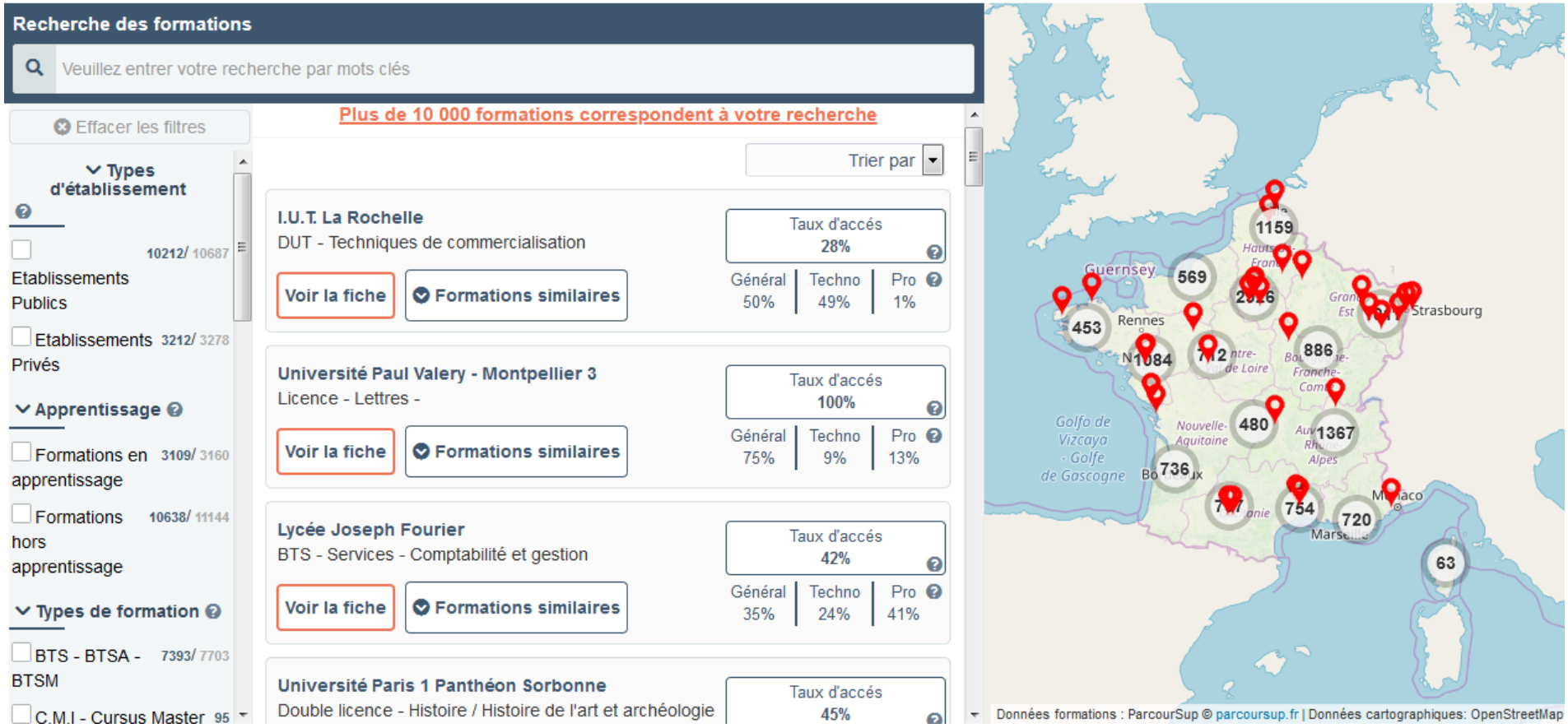

POUR QUELLES FORMATIONS?

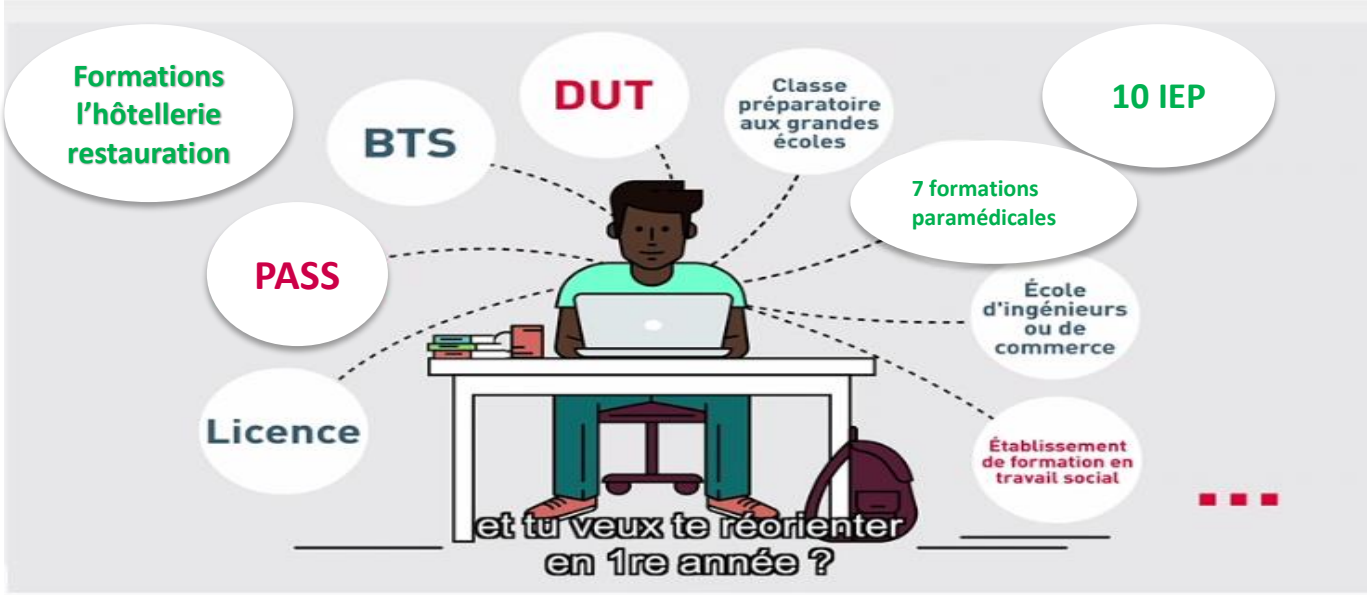

ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

Les éléments nécessaires à l'inscription :

1-Une adresse électronique valide

2- L'INE

Conseil : *renseigner le numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme (idem parents)*

Important : Une fois le dossier créé un numéro de dossier sera attribué…à l'élève de créer son mot de passe

A conserver!!

Numéro vert :
0 800 400 070
Messagerie contact depuis son dossier
Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux non classés**

> **Jusqu'à 10 vœux** **Penser à diversifier les vœux**

> **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

Conseil *: éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2019, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne)*

LES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et ainsi d'élargir les possibilités de choix des candidats.

> **Un vœu multiple correspond à un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

> **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.**

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer. Vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

> **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples

A noter: pour les écoles de commerce/management ou d'ingénieurs qui recrutent sur concours commun, les IFSI, les formations paramédicales regroupées, les EFTS, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France et le réseau des 7 Sciences Po / IEP qui recrutent sur concours commun, **le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.**

LES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Exemple : **Vœu 1 BTS communication** (vœu multiple à l'échelle nationale)

Sous vœu 1 Lycée Voltaire Orléans
Sous vœu 2 Lycée Marguerite de Navarre Bourges
Sous vœu 3 Lycée Galilée Cergy

3 Vœux

Vœu 2 Licence Psychologie Université de Tours

Vœu 3 CPGE Lettres et sciences sociale (vœu multiple à l'échelle nationale)

Sous vœu 1 Lycée Pothier Orléans
Avec Internat
Sans Internat
Sous vœu 2 Lycée Descartes Tours avec ou sans internat

5 sous vœux

Cas particulier des écoles de commerces , d'ingénieurs et les 7 IEP du concours commun

1 vœu = 1 concours commun

1 sous vœu = Choix d'une école dans le réseau du concours commun. Les sous vœux, dans ce cas, sont illimités et ne comptent pas pour le maximum de sous vœux.

Cas particulier des IFSI , paramédical et EFTS

Pour demander une admission en IFSI, le lycéen formule un vœu multiple correspondant à un regroupement d'IFSI et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite (idem EFTS : 1 vœu multiple = 1 diplôme d'état)

PASS Ile de France = 1 vœu

Concerne tous les lycéens

Les sous vœux à classer (non comptabilisés dans les 20 sous vœux)

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur
22 Janvier > 12 Mars 2020
Formulation des vœux
Janvier 2019
Février
Mars
Avril

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier

> Confirmer chacun de leurs vœux

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation

LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au 2 avril inclus

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

> expérience d'encadrement ou d'animation
> engagement civique, associatif
> expériences professionnelles ou stages
> ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.

- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
  - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
  - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève

- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 19 mai 2020**

La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :
- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS : LES PRINCIPES

7 avril > *11 mai* 2020

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 7 avril au 11 mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

> le projet de formation motivé

> les bulletins de 1ère et terminale (1er et 2ème trimestre ou 1er semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat

> les pièces complémentaires demandées par certaines formations

> le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée

> la fiche Avenir renseignée par le lycée

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du 19 mai

> **Le 19 mai 2020 :** le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

> Il doit **répondre à TOUTES les propositions d'admission** reçues, **en respectant les délais de réponse** indiqués

> Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

> **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**
ou		
Non		

> Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
OUI-SI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup**
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

> **L'application Parcoursup:**

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **elle sera téléchargeable** avant le 19 mai sur DISPONIBLE SUR Google play et Disponible dans l'App Store

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> **Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :**

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**
- **Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)**
- **À partir du 25 mai 2020 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

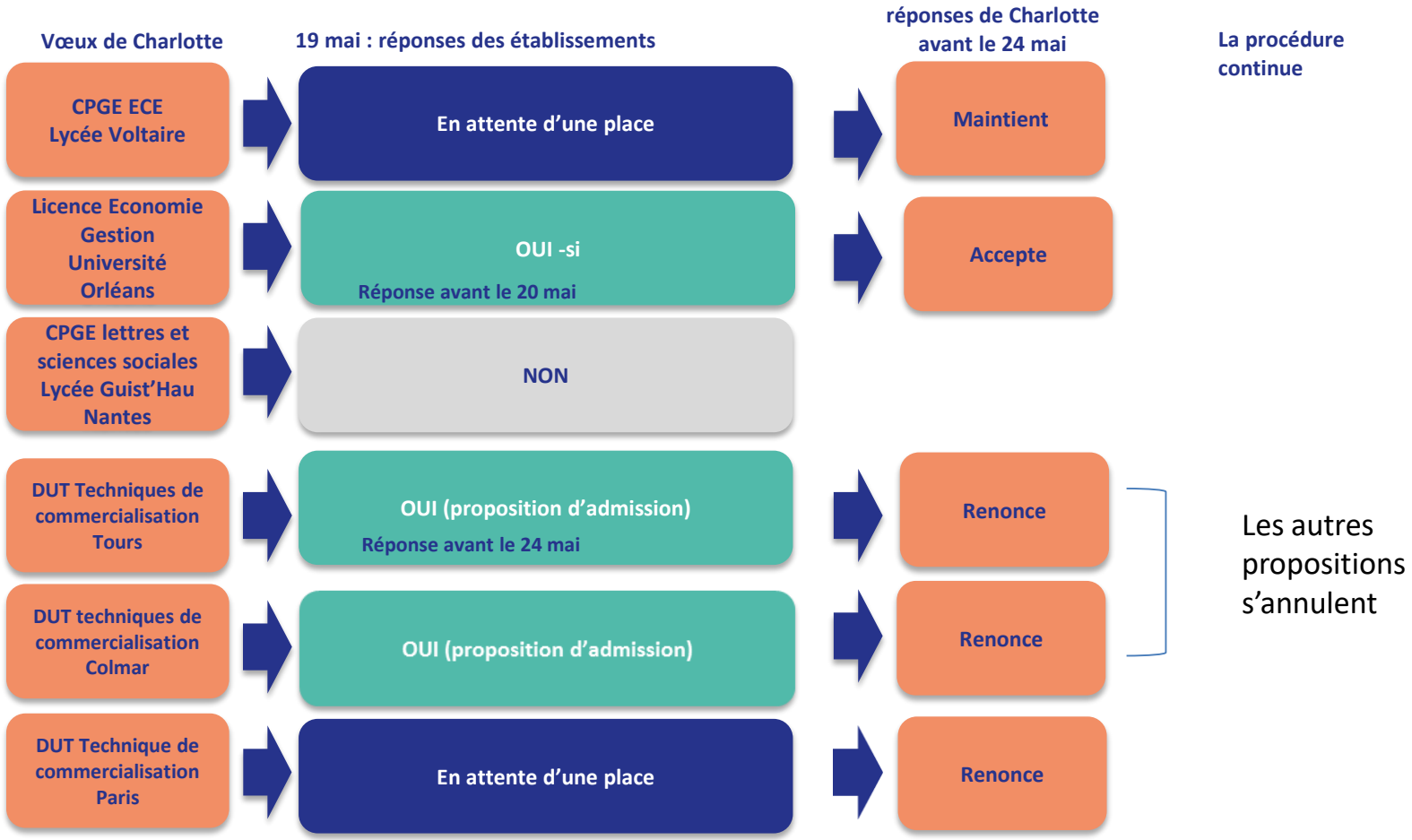

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

> **Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la CPGE ECE de Voltaire vœu maintenu en attente :**

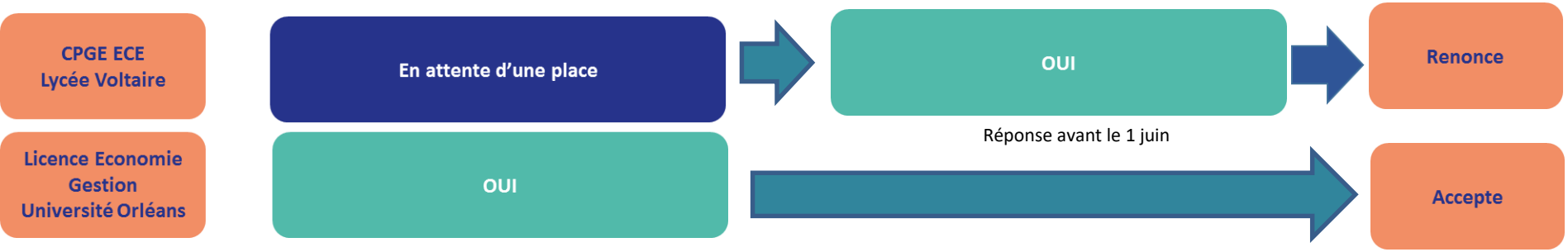

L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté 2020

>Quand ?

A partir du 19 mai 2020

>Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

>Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Exemple 1 : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique .

→ S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2 : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

>Quand ?

Du 29 juin au 1er juillet

>Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

>Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1er juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des résultats du bac

> Après avoir accepté la proposition d'admission ,le jeune doit s'inscrire dans l'établissement

Avant le 17 juillet 2020, s'il accepte une proposition d'admission avant le 13 juillet 2020
Avant le 27 août 2020, s'il accepte une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
Aux dates fixées par la formation s'il accepte une proposition après le 24 août 2020

> Ces formalités sont propres à chaque établissement :

Modalités via Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

ETAPE 4 : JUIN > SEPTEMBRE 2019
PHASE COMPLEMENTAIRE ET CAES

Phase complémentaire

Possibilité de formuler 10 nouveaux vœux sur les places vacantes
du 25 juin au 10 septembre 2020

CAES

Après les résultats du bac (7 juillet 2020) : les candidats peuvent solliciter la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie les dossiers et aident les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du 22 janvier

> **Le numéro vert** : **0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

@Devenir Etudiant

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15 janvier et le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement

- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

@etudiantgouv

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION